

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 1 de 15

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

UFI: 2GUV-82EJ-H000-5TGC

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH

ACD

Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur

7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises]

dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors

USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

### Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 2 de 15

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide sulfurique mercury sulphate dichromate de potassium

**Mention** Danger

d'avertissement:

**Pictogrammes:** 







### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient dichromate de potassium. Peut produire une réaction allergique.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

### Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 3 de 15

### **Composants pertinents**

Nº CAS	Substance	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº	1272/2008)				
7664-93-9	acide sulfurique			15 - < 20 %		
	231-639-5	016-020-00-8	01-2119458838-20			
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Da	am. 1; H290 H314 H318				
7783-35-9	mercury sulphate					
	231-992-5	080-002-00-6				
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute 14330 H300 H373 H400 H410	Tox. 2, STOT RE 2, Aquatic Acute 1,	Aquatic Chronic 1; H310			
7778-50-9	dichromate de potassium			< 1 %		
	231-906-6	024-002-00-6	01-2119454792-32			
	Ox. Sol. 2, Carc. 1B, Muta. 1B, Repr. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H350 H340 H360FD H330 H301 H312 H314 H318 H334 H317 H372 H400 H410					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
7664-93-9	231-639-5	acide sulfurique	15 - < 20 %	
	l'	DL50 = 2140 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 15 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - t. 2; H319: >= 5 - < 15		
7783-35-9	231-992-5	mercury sulphate	1 - < 5 %	
		ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = 625 mg/kg; par voie orale: DL50 = 57 mg/kg STOT RE 2; H373:		
7778-50-9	231-906-6	dichromate de potassium	< 1 %	
		ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 129,5 mg/kg STOT SE 3;		

### Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: dichromate de potassium

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 4 de 15

consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures.

Irritant

Risque de lésions oculaires graves.

Réactions allergiques

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

mercure (Hg).

Oxydes de soufre

fumée toxique d'oxyde de métaux

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

## Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 5 de 15

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 6 de 15

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		_	3		VLE (15 min)	

### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
7783-35-9	· ·	Mercure inorganique total (/g créatinine)	50 μg/g	_	avant le début du poste
7778-50-9	Dichromate de potassium	Chrome total (/g créatinine)	30 µg/g		en fin de poste et fin de semaine

### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
7664-93-9	acide sulfurique				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m³	
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,1 mg/m³	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 7 de 15

### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu enviro	nnemental	Valeur	
7664-93-9	7664-93-9 acide sulfurique		
Eau douce		0,003 mg/l	
Eau de mer		0 mg/l	
Sédiment d'e	eau douce	0,002 mg/kg	
Sédiment marin 0,00		0,002 mg/kg	
Micro-organi	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	8,8 mg/l	
7778-50-9	dichromate de potassium		
Eau douce		0 mg/l	
Eau douce (r	Eau douce (rejets discontinus)		
Sédiment d'e	eau douce	0,15 mg/kg	
Sédiment marin		0,15 mg/kg	
Intoxication secondaire 17000000		17000000 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 0,21 mg/l			
Sol		0,035 mg/kg	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

### Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: >480min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: >480min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 8 de 15

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

### **Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: orange
Odeur: sans odour

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Point d'éclair: Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible pH-Valeur: Aucune donnée disponible Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible Hvdrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C):

1,1298 g/cm³

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

## Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Comburant

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

0



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 9 de 15

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

alcalies (bases)

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

## 10.5. Matières incompatibles

Métal

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

## Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Nocif par inhalation.

Date d'impression: 11.11.2024



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 10 de 15

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
7664-93-9	acide sulfurique						
	orale	DL50 mg/kg	2140	Rat	Am Ind Hyg Assoc J. 1969 Sep-Oct; 30(5):	The study was performed as part of a ser	
7783-35-9	mercury sulphate						
	orale	DL50	57 mg/kg	Rat	Dictionary of Environmentally Important	other: as mentioned below	
	cutanée	DL50 mg/kg	625	Rat	HSDB (Hazardous Substances Data Bank); U	other: as mentioned below	
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l				
7778-50-9	dichromate de potassiu	m					
	orale	DL50 mg/kg	129,5	Rat	Study report (1983)	OECD Guideline 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1983)	OECD Guideline 402	
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l				

## Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des veux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion Perforation de l'estomac

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient dichromate de potassium. Peut produire une réaction allergique.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut induire des anomalies génétiques. (dichromate de potassium)

Peut provoquer le cancer. (dichromate de potassium)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (mercury sulphate)

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Date d'impression: 11.11.2024



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 11 de 15

### 11.2. Informations sur les autres dangers

### **Autres informations**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Information supplémentaire

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-93-9	acide sulfurique						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	1	Desmodesmus subspicatus	Study report (2009)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (2009)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,025	65 d	Jordanella floridae	Water Research Vol. 11, 612 - 626, 1977	Groups of sexually mature flagfish

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
7783-35-9	mercury sulphate	-0,07

## **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7783-35-9	mercury sulphate	> 0 - < 5000	Ceriodaphnia dubia	Environmental Pollut

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7. Autres effets néfastes

Effet nocif par modification du pH.

Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une introduction dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 12 de 15

### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transnort	tarrastra	(ADR/RID)
ιιαιισμυιι	telle2tie	(ADIVINID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2922

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (acide sulfurique, mercury

transport de l'ONU: sulphate)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8+6.1
Code de classement: CT1
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 86
Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2922

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (acide sulfurique, mercury

transport de l'ONU: sulphate)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8+6.1Code de classement:CT1Dispositions spéciales:274 802Quantité limitée (LQ):1 L

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2922

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (sulphuric acid, mercury sulphate)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8+6.1Dispositions spéciales:274



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 13 de 15

Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2922

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (sulphuric acid, mercury sulphate)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8+6.1Dispositions spéciales:A3 A803Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):0.5 LPassenger LQ:Y840Quantité exceptée:E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

dichromate de potassium

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 18, Inscription 29, Inscription 75

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est limitée par le Règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur

l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,12.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 14 de 15

### Abréviations et acronymes

Ox. Sol: Matière solide comburante

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

Carc: Cancérogénicité

H272

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Peut aggraver un incendie; comburant.

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification Procédure de classification	
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Muta. 1B; H340	Méthode de calcul
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

– . –	· out aggrard, an incomune, comparant
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires
	par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
	exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date d'impression: 11.11.2024



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Potassium (dichromate de), solution à 0,0652 N dans 20 g/l de sulfate de mercure(II)/acide sulfuriq

Date de révision: 11.11.2024 Code du produit: 32444 Page 15 de 15

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient dichromate de potassium. Peut produire une réaction allergique.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)